



la feuille de foyard de Fey

Voici une petite partie historique concernant Fey, un village dans le Gros-de-Vaud, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Son nom: Fey, faz en patois d'autrefois, ou fagus provient, on le sait des grandes forêts de feuillus, du foyard en l'occurrence, nom commun du hêtre, dont la silhouette orne les armoiries communales. Au croisement des deux routes principales un village tout simple et riche à ses débuts, placé au centre de terres marécageuses dont plusieurs endroits s'avéraient quasiment inaccessibles. Une équipe de jeunes n'a-t-elle pas failli y rester enlisée en allant aux grenouilles un soir! Et les enfants de familles nombreuses allaient, comme on disait «au pain» le samedi dans les villages voisins ainsi qu'en était la coutume un peu partout au siècle passé. Alors quand les maîtresses sollicitées leur demandaient d'où ils venaient, ils répondaient invariablement «Hélas mon Dieu, de FEY». Il est incontestable que leurs terres marécageuses ne se prêtaient guère à la culture du blé. De cette pauvreté est probablement né leur sur-

nom de «RATONS» auquel les habitants d'aujourd'hui tiennent encore fermement et fièrement.

En 1920-22, lors de l'un des premiers remaniements parcellaires du canton, on commença par faire un drainage général, coûteux certes mais qui améliora beaucoup le rendement des terres. Même «le marais» rempli d'eau au point que l'on venait y patiner d'Echallens, fut ainsi transformé en un superbe pâturage communal. En vertu d'un vieil adage: «Si tu veux de l'herbage, fais du pacage», ce fut le meilleur moyen de tirer parti de ce tourbeux endroit. Les «regards» de drainage accusant parfois un tassement de terrain de près d'un mètre en font foi. C'est ainsi que les habitants eurent de moins en moins de peine à se nourrir et, il faut bien l'avouer, les grandes familles devinrent de plus en plus rares.

Notre village est essentiellement paysan, avec quelques artisans. De remarquables hommes politiques qui l'ont fait connaître. Au fil des ans, l'ancienne laiterie fut remplacée et le vieux collège, devenu trop petit et encombrant fut

*La Municipalité
a décidé
de faire paraître
un bulletin
d'information pour tous
les habitants
de la commune afin
de les tenir au courant
des différentes
décisions, tâches
et obligations
qui concernent la vie
de notre
petite commune*

supprimé sur la place de l'église, rénovée elle aussi. Un nouveau bâtiment fonctionnel vit le jour, moins exposé à la circulation, muni de belles places de jeux et de sports.

Le vénérable battoir fut transformé en grande salle, avec réfectoire, très apprécié, il est voisin de notre abri PC occupé par la troupe dès 1983.

L'eau, élément vital, a été stockée dans un nouveau réservoir sur les hauts de la commune, relié à l'ancien. Durant ces dix dernières années les travaux suivants ont été réalisés soit:

- réseau de chemins bétonnés;
- construction d'un refuge forestier;
- transformation de la maison communale pour y recevoir les bureaux du greffe et du boursier, une salle de municipalité adaptée à l'importance des dossiers actuels et des locaux pour y accueillir la Banque Raiffeisen.

Pour le présent et l'avenir l'épuration des eaux est le souci numéro un de nos autorités qui aimeraient arriver à épurer toutes les maisons dans un délai raisonnable, la moitié étant déjà traitée.



Après l'histoire, la situation géographique et sociale

Le territoire de la commune est situé sur le plateau qui s'étend entre la Menthue et son affluent, le Sauteru. Il touche à ceux de Bercher, Peyres-Possens et Naz à l'Est, de Sugnens au Sud, de Villars-le-Terroir et Vuarrens à l'Ouest, de Pailly et Rueyres au Nord. Le village est à la croisée des routes qui vont d'Echallens à Bercher et de Moudon à Vuarrens.

Malgré tout ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire, n'oublions pas qu'un village existe aussi grâce à ses sociétés que nous vous désignerons plus loin.

Dans la région on entend parfois dire que les habitants de Fey ont un esprit de clocher. C'est bien mal les connaître. Nous sommes profondément vaudois mais tenons, avant tout à conserver notre autonomie et notre identité.

Permettez-nous de vous présenter nos autorités

Municipalité

Syndic	JAUNIN Yves	tél. 887 73 11
	Administration générale, finances Suppléance: police, hygiène, militaires	
Municipal Vice-président	VONNEZ René	tél. 887 74 72
	Forêts Suppléance: administration générale, finances	
Municipal	PORCHET Bernard	tél. 887 72 14 Natel 077/229610
	Ecole, voirie, chemins Suppléance: bâtiments, police des constructions	
Municipale	DEBÉTAZ Francine	tél. 887 74 90
	Police, hygiène, militaires Suppléance: école, voirie, chemins	
Municipal	PEGUIRON Jean-Claude	tél. 887 72 93
	Eaux, épuration Suppléance: domaines, pâturage	
Municipal	METRAUX Philippe	tél. 887 70 44
	Domaines, pâturage Suppléance: forêts	
Municipal	BOUCARD Thierry	tél. 887 72 75
	Police des constructions, bâtiments Suppléance: eaux, épuration	

.....
Greffe LAURENT Jean-Marc

Boursière PELET Françoise
Contrôle des habitants
Agence communale AVS

.....
Conseil général

Président JAUNIN Luc
Vice-président LAURENT Dominique
Secrétaire PEGUIRON Micheline

Le conseil est composé de 70 membres environ

Loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants

Dispositions générales

Article premier — Le contrôle des habitants est destiné à fournir aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin sur l'identité, l'état civil et le lieu d'établissement ou de séjour des personnes résidant plus de trois mois dans le canton.

Art. 2 — La loi s'applique aux Suisses et aux étrangers. Elle complète pour ces derniers la législation spéciale qui les concerne.

Déclarations obligatoires

Art. 3 — Quiconque réside plus de trois mois consécutifs ou plus de trois mois par an dans une commune du canton, est tenu d'y annoncer son arrivée.

Si cette condition est remplie dans plusieurs communes, l'annonce s'effectuera dans chacune d'elles.

Lorsqu'un séjour de plus de trois mois est d'entrée prévisible, l'annonce aura lieu **dans les huit jours** qui suivent l'arrivée.

Art. 4 — La déclaration renseignera sur:
– l'identité (nom, prénom, date de naissance, filiation, origine, sexe) et l'état civil de l'intéressé;
– son adresse;
– sa profession;
– le nom et l'adresse de son employeur, à défaut, le lieu de travail;
– sa religion;
– l'identité du conjoint et des enfants mineurs faisant ménage commun avec lui;
– la date de l'arrivée dans la commune;
– le précédent et les éventuels autres lieux de résidence;
– la durée du séjour, si elle est limitée;
– la durée du séjour annuel, si ce dernier est intermittent.

Art. 5 — Tout changement d'état civil ou d'adresse doit être signalé dans les **huit jours**.

Art. 6 — Celui qui cesse de résider dans la commune ou dont la durée du séjour n'atteint plus trois mois par an, est tenu d'annoncer sans délai son départ et sa destination.

Art. 7 — La déclaration du conjoint et du titulaire de l'autorité parentale vaut pour l'autre conjoint et pour les enfants mineurs, aussi longtemps que ces personnes font ménage commun.

Les personnes qui atteignent l'âge de la majorité sont astreintes aux mêmes formalités qu'un nouvel arrivant, même si elles demeurent dans le ménage de leurs parents.

Art. 8 — En déclarant son arrivée dans une commune, le citoyen suisse est tenu de présenter soit un acte d'origine, une pièce officielle attestant le dépôt de ce document dans une autre commune (certificat d'origine), un extrait du registre des familles ou un livret de famille.

L'étranger doit produire une pièce de légitimation reconnue selon le droit fédéral. S'il est déjà titulaire d'une autorisation saisonnière, de séjour ou d'établissement, il la présentera.

La production du livret de famille ou d'un acte de famille est toujours requise lorsque le conjoint ou les enfants mineurs sont inclus dans la déclaration d'arrivée.

La Municipalité

Fonctionnement de la Commune

L'administration communale est ouverte le lundi de 19 heures à 20 heures et sur rendez-vous, tél. 021/887 81 13 et est assurée par notre greffier M. Jean-Marc Laurent et notre boursière M^{me} Françoise Pelet.

Le contrôle des habitants et l'agence AVS sont tenus par M^{me} Françoise Pelet, qui est à votre disposition à la maison de commune: le mardi de 9 heures à 11 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30.

Les travaux partiels en forêts ainsi que l'entretien du cimetière, la taille des haies communales, etc., sont effectués par des citoyens du village.

Pâturage communal (bergers):

BLANC Raymond et PERDRISAT Marcel

Pompiers:

LAURENT Dominique, cdmt, tél. 887 70 70 et le 118.

Rappel:

Les jeunes gens, au cas où ils le désirent et pour éviter de devoir payer la taxe non pompiers, doivent s'inscrire avant le 1er décembre de l'année précédant leurs 18 ans.

Jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu besoin d'engager un employé communal, cela grâce au fait que nous trouvons des personnes disposées à occuper les différents postes nécessaires à la bonne marche de la commune.

- Greffe municipal:	M. LAURENT Jean-Marc	Bureau Privé	tél. + fax 887 81 13 tél. 887 71 56
- Contrôle des habitants et agence AVS:	M ^{me} PELET Françoise	Bureau Privé	tél. + fax 887 81 13 tél. 887 73 46
● Relevé des compteurs d'eau:	M. ERNI Louis		tél. 887 70 78
- Surveillance des gadoues:	M. METRAUX Daniel		tél. 887 72 46
- Surveillance et dépôt des verres et bouteilles en PET:	M. WAGNIERE André		tél. 887 71 84
- Surveillance de la STEP:	M. WAGNIERE Jean-Louis		tél. 887 72 81
- Service funèbre:	M ^{me} DEBÉTAZ Francine		tél. 887 74 90
- Déneigement routes:	M. LAURENT Dominique		tél. 887 70 70
- Déneigement trottoirs:	M. JAUNIN Luc		tél. 887 81 29
- Surveillant pressoir:	M. BOUCARD Thierry		tél. 887 72 75
● Conciergerie de l'église:	M ^{me} et M. METRAUX Heidi et Daniel		tél. 887 72 46
- Conciergerie de l'école:	M ^{me} BOUCARD Françoise		tél. 887 70 54
- Réservation et conciergerie grande salle:	M ^{me} SCHNEEBERGER Jocelyne		tél. 887 80 96
- Réservation et conciergerie refuge:	M. PESQUET Jean-Louis		tél. 887 78 33
- Réservation et conciergerie petite salle maison de commune: (pour assemblée, réunion uniquement)	M ^{me} DUTOIT Martine		tél. 887 73 51

Votre commune met à votre disposition

- La grande salle - 200 à 300 places - salle sous-sol - 100 places avec ou sans cuisine:

Réservation tél. 887 80 96

- Location refuge - 40 places maximum:

Réservation tél. 887 78 33

- Réservation petite salle maison communale:
Réservation tél. 887 73 51

Toutes ces salles sont mises gracieusement à la disposition de nos concitoyens pour des assemblées, comités ou autres, sans but lucratif.

Elles sont mises également à disposition de nos habitants, sans frais, pour les thés de mariage et d'ensevelissement.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler les différents horaires de nos services:

Ramassage des ordures:

Jeudi matin entre 6 h 30 et 7 h 30 (afin d'éviter le percement des sacs il est préférable de les mettre en place le matin au bord de la route)

Verres, PET et alu: 3

Tous les derniers samedis du mois de 9 heures à 11 heures sous la grande salle

Huiles: 3

Un container est à disposition en tout temps il est placé derrière la grande salle

Décharge: 22

Les 2e et dernier samedi de chaque mois de 9 heures à 11 heures. Séparer le fer et les appareils ménagers.

Pressoir: 7

Ouvert de mi-octobre à mi-novembre

Conteneur à habits: 3

Avant de passer aux loisirs nous voudrions vous rappeler que notre commune forme, avec Bercher et Rueyres, une paroisse protestante desservie par le pasteur Christophe Rapin, qui habite la cure à Bercher.

Nous sommes rattachés à la paroisse catholique d'Echallens, desservie par le curé Henri Schornoz à Echallens

Au niveau scolaire nous faisons partie du groupement scolaire de Bercher et environs, présidé par M^{me} Cécile Pleines à Bercher, tél. 887 75 54.

Pour la détente et le plaisir vous avez le loisir de participer à l'activité du village au travers des différentes sociétés.

Société de football:

PESSE Patrick, président Privé tél. 732 11 74
Prof. tél. 348 2185

Société de gymnastique:

DEBÉTAZ Francine, présidente tél. 887 74 90

Société de jeunesse:

LAURENT David, président tél. 887 71 56

Paysannes vaudoises:

WAGNIÈRE Françoise, présidente tél. 887 72 91

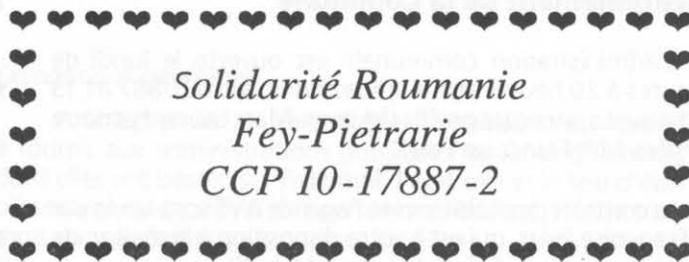
Société de tir:

SALVISBERG Yvan, président tél. 887 82 58

Solidarité Roumanie Fey-Pietrarie

PEGUIRON Jean-Claude ccp 10-17887-2
tél. 887 72 93

Nous ne voulons pas terminer ce petit tour d'horizon sans vous souhaiter santé et conservation, tout en vous rappelant qu'il fait bon vivre à FEY puisque nous avons fêté deux nonagénaires à la fin de l'année 1992 et deux en 1993.



*Solidarité Roumanie
Fey-Pietrarie
CCP 10-17887-2*

Une aide concrète

Souvenons-nous des intentions funestes de Ceausescu qui désirait raser 8000 villages roumains et concentrer les habitants dans des grands blocs aux abords des villes.

De là est née l'opération villages-roumains.

Un petit groupe d'habitants de Fey, sensibilisés par ces événements a pu entrer en contact avec les autorités d'un de ces villages: Pietrarie en Moldavie.

Ce village de 360 habitants est proche d'une très grande ville Iassy, mais malgré tout perdu et d'accès difficile.

Les habitants ont reçu, lors de la distribution des terres, un lopin qu'ils cultivent d'une manière archaïque.

Trois couples de Fey se sont rendus sur place en été 91 avec un premier convoi d'habits, de nourriture et médicaments.

Là, ces personnes ont constaté de grands manquements en médicaments, vitamines, vêtements chauds, grosses chaussures, détergent, savon, graines, outils, etc.

Les voyages suivants permettent de combler en partie ces manques, mais l'aide est alors axée sur l'apport: d'outils agricoles, tronçonneuses, machines à coudre, pompes à traiter et le tout à utiliser en commun.

La distribution se fait de mains à mains avec une chaleur humaine qui peut redonner confiance et motivation.

Pour juillet 94, nous intensifions cette manière de faire en apportant des machines agricoles pour chevaux: charrues, herses, semoirs, cultivateurs.

De petits changements parmi les habitants nous encouragent à continuer et nous pensons que cette aide concrète et directe est la meilleure.

Aidez-nous à poursuivre cette action en participant à nos diverses activités: séances d'information, ramassages, soirées.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent et entre autres à la Municipalité.

Pour tous renseignements prenez contact avec nous:

Porchet Bernard, Peguiron Jean-Claude, Jaunin Olivier, Laurent Jacques, Laurent-Wittmann François.



**Prochain ramassage
le samedi 7 mai de 8 h 30 à 11 h 30
Abri PCi, Fey**

En plus des machines nous apportons:
lessive, savon, souliers, bottes (pas d'habits)
attelages pour chevaux (maillons et balanciers)